

**DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE DE RUAGES****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de convocation** : 31 août 2021**Date d'affichage** : 31 août 2021**Nombre de membres afférents au Conseil Municipal** : 07**Nombre de membres en exercice** : 07**Nombre de membres qui ont pris part à la délibération** : 06**Séance du Vendredi 10 septembre 2021**

L'an deux mil vingt et un le dix septembre 2021 à 20H30, le Conseil municipal de la commune de Ruages, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de M. LANDURIER Pierre, Maire.

Etaient présents : M. Pierre LANDURIER, Maire, Mme Véronique BUTTIKOFER, 1ère Adj., Mme CHALIES Aline, Mme Isabelle LAFONT, M. Guy BROUSSE, M. Florian ROUILLARD, M. THEPENIER Pierre-Jacques.

Absent : M. Florian ROUILLARD qui donne pouvoir à Mme Aline CHALIES

Secrétaire de séance : M. THEPENIER Pierre-Jacques

Objet : Délibération concernant les permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur les communes de Dirol et Germenay

Monsieur le Maire se retire de la séance, il ne souhaite pas participer au débat du fait de son implication dans différentes structures.

Madame la 1ère adjointe informe les conseillers municipaux d'un projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur les communes de Dirol et Germenay et présente tous les éléments des demandes de permis de construire tenus à la disposition des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur les 3 permis de construire déposés en mairie de Dirol et Germenay par la société SAS NIEVRE AGRISOLAIRE à savoir :

Dossier n° PC 058 098 21 C0001 déposé le 16 avril 2021

Dossier n° PC 058 123 21 C0001 déposé le 16 avril 2021

Dossier n° PC 058 123 21 C0002 déposé le 01 juillet 2021

Après en avoir délibéré, Madame la première adjointe décide de passer au vote.

Il est décidé à l'unanimité des présents de procéder à un vote à bulletin secret.

Résultat du vote : **Contre : 05** **Pour : 01**

Vu les permis de construire déposés en mairie de Dirol et Germenay

AR PREFECTURE

058-215802240-20210910-292021-DE

Regu le 14/09/2021

Considérant que les terrains agricoles doivent conserver une vocation agricole,

Considérant que des panneaux photovoltaïques peuvent être posés sur des parking de super marché et autres surfaces (friches industrielles etc.)

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir une biodiversité

Considérant l'impact que pourrait avoir l'implantation de panneaux sur le paysage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix se prononce défavorablement concernant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La 1^{ère} Adjointe

Véronique BUTTIKOFER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture
et publication ou notification du
le